

Qui va baptiser ?

Soumis par Administrateur

22-11-2007

Dernière mise à jour : 23-11-2007

Pour célébrer un baptême il faut un ministre de l'Eglise: un prêtre ou un diacre. Généralement il s'agit du curé ou d'une personne qu'il délègue. Si vous avez dans vos relations, votre famille un prêtre ou un diacre reconnu par l'Eglise catholique vous pouvez lui demander de baptiser votre enfant. Généralement c'est l'équipe locale qui vous prépare au baptême et le célébrant extérieur vous rencontre pour la mise au point finale.